

Au Sommet des Amériques de Québec, en avril 2001, le président du Brésil, M. Fernando Cardoso, dans son allocution à la séance d'ouverture, a mis en relief son engagement à l'égard du Mercosur en le qualifiant de « priorité absolue pour le Brésil, une réalisation qui ne disparaîtra pas en raison de la participation de ce pays à des projets d'intégration d'un plus grand ensemble géographique ».

En dépit de difficultés internes auxquelles les médias ont largement fait écho, les pays membres du Mercosur estiment que les progrès politiques et économiques accomplis jusqu'à présent par leur bloc commercial sont importants. Il reste que divers facteurs — les problèmes économiques qu'éprouve l'Argentine et les récentes mesures prises par le gouvernement dans sa tentative pour améliorer la situation, de même que les difficultés économiques internes propres au Brésil (la crise énergétique, la dépréciation du réal brésilien, etc.), les murmures de mécontentement en Uruguay et au Paraguay relativement au niveau du TEC et les remaniements additionnels apportés au régime automobile laissent entrevoir des jours difficiles.

Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement (ECCI)

Signée en juin 1998, l'Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement (ECCI) entre le Canada et le Mercosur a jeté les bases d'un renforcement du commerce et de l'investissement bilatéraux et a établi un cadre en vue de faciliter la collaboration au sein de la ZLEA, de l'OMC et du Groupe de Cairns. Conformément à l'ECCI, la première réunion du groupe consultatif a eu lieu pendant la réunion tenue en novembre 1999, à Toronto, dans le cadre des négociations en vue de la création de la ZLEA. Il a alors été décidé de constituer deux comités : le premier pour étudier la coopération douanière et technique, et le second pour examiner les « meilleures pratiques » de développement et de promotion du commerce.

De plus, il a été convenu qu'un conseil consultatif de représentants des milieux d'affaires serait instauré aux termes de l'entente. Ce conseil permettra au secteur privé d'exprimer directement son opinion auprès des intervenants chargés des relations Canada-Mercosur en matière de commerce et d'investissement. Au Canada, des réunions ont été tenues (à Montréal, à Calgary et à Toronto) avec des représentants du milieu des affaires pour recueillir leurs avis pour ce qui est des activités les plus profitables qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans le cadre de l'ECCI. À titre de suivi, le Conseil canadien pour les Amériques (CCA) a réussi à organiser une réunion du conseil consultatif de représentants des milieux d'affaires à Buenos Aires le 3 avril 2001, en marge de la ZLEA. Le conseil s'est alors prononcé en faveur d'un échange permanent de renseignements qui refléterait la façon dont les participants conçoivent les questions d'intérêt commun, les

séances de travail courantes devant déboucher sur une réunion officielle à Quito, en Équateur, en octobre 2002, en marge de la prochaine rencontre sur la ZLEA.

Le 21 novembre 2001, le Groupe consultatif de l'ECCI, lequel se compose de hauts fonctionnaires du domaine du commerce, s'est réuni à Montevideo, en Uruguay, pour poser les jalons d'un prochain plan d'action Canada-Mercosur sous les auspices de l'ECCI. Le groupe s'est entendu sur un plan d'action traitant de questions relatives à l'expansion du commerce, à la connectivité et aux moyens de renforcer les procédures douanières, et prévoit se réunir de nouveau au milieu de l'année 2002.

BRÉSIL

Aperçu

En tant que membre du Mercosur, le Brésil, le plus important marché en Amérique latine, accorde une grande priorité à une éventuelle libre circulation des produits, des services et des capitaux entre les quatre pays qui en font partie. Actuellement, la plupart des produits agricoles bénéficient du libre accès aux marchés des pays du Mercosur, à l'exception toutefois du sucre, qui continue de faire l'objet d'un important différend commercial entre le Brésil et l'Argentine. L'établissement du Tarif extérieur commun (TEC) du Mercosur a déjà conduit chacun des pays membres à hausser leurs taux de droits consolidés pour certains produits. Le niveau actuel du TEC applicable aux produits agricoles varie entre 0 % et 18,5 %, un droit de 16,5 % étant actuellement perçu sur l'orge de brasserie — ce qui est maintenant supérieur de 6,5 % à son taux consolidé dans le cadre de l'OMC. La situation économique en Argentine s'aggrave et la façon d'appliquer le TEC suscite de vives controverses.

En 2001, le réal brésilien s'est déprécié de 25 % à 30 % face au dollar américain, en raison surtout d'un certain nombre de facteurs économiques, dont la crise énergétique au Brésil, la détérioration de la situation économique dans plusieurs pays membres du Mercosur et le ralentissement de la conjoncture mondiale. Les exportations canadiennes de 2001 ont accusé une baisse de 13 % par rapport à la même période en 2000. En dépit d'une révision en baisse des prévisions pour ce qui est des performances de l'économie brésilienne, les perspectives à moyen et à long terme demeurent excellentes pour les exportateurs canadiens.

Taxe de renouvellement de la marine marchande

Le Canada a fait valoir ses préoccupations en ce qui a trait à l'imposition de droits de douane et de taxes sur les produits importés ne figurant pas dans la liste établie par le Brésil pour les fins de l'OMC (comme la taxe de renouvellement de la marine marchande) et au fait que cela pourrait constituer une mesure de restriction et de distorsion du commerce. Cette